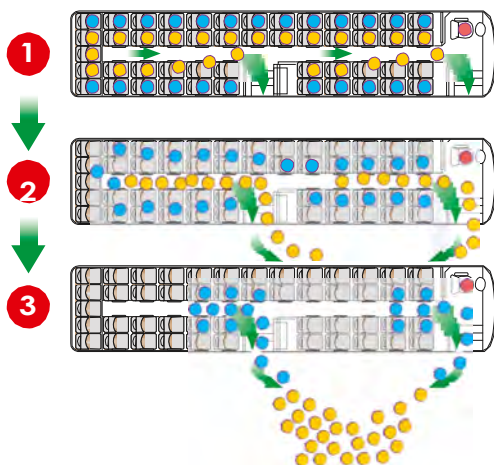


Consignes d'évacuation en cas d'urgence

> Évacuation par les portes :



Les passagers assis côté couloir ● se lèvent et s'intercalent dans le couloir, en commençant par les débuts de rangées.

Pendant que les passagers assis côté couloir évacuent dans le calme par les portes avant et arrière, les passagers assis côté fenêtre ● se décalent sur les places côté couloir laissées libres.

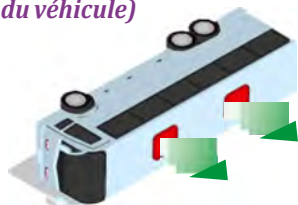
Ces derniers évacuent à leur tour l'autocar, en suivant les autres passagers dans le couloir, en partant du fond.

> Évacuation par les fenêtres :

Les vitres ne doivent être brisées qu'en cas de besoin



> Évacuation par les trappes de toit (en cas de renversement du véhicule)



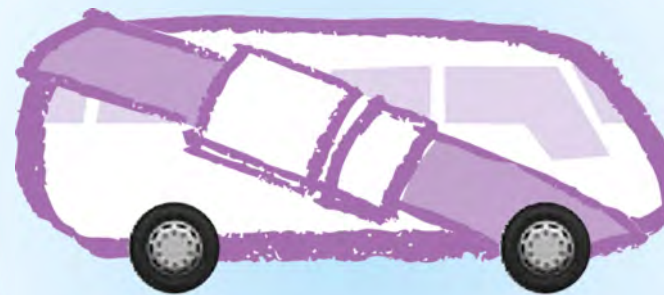
En cas d'évacuation, descendez de l'autocar dans le calme en laissant vos affaires personnelles, éloignez vous du véhicule et rassemblez vous dans un lieu sécurisé

Numéros d'appel d'urgence

15 SAMU	17 Police Gendarmerie	18 Pompiers	112 Toutes urgences
-------------------	------------------------------------	-----------------------	----------------------------------



Parce que votre sécurité est notre priorité



Plus sûr

Pour voyager en toute tranquillité, prenez connaissance des consignes de sécurité !



SAS Autocars L'Eté évasion
Route de Fouesnant - Pontérec Vras . 29950 LA FORET FOUESNANT
Tél. 02 98 56 82 82 info@autocars-ete.com www.autocars-ete.com
Fax. 02 98 56 84 91



www.fntv.fr



Plus économique



Règles de sécurité et de civilité à bord du véhicule



La présentation du titre de transport est obligatoire pour accéder à l'autocar

A la montée dans l'autocar je salue le conducteur et lui présente mon titre de transport. Etre en possession d'un titre de transport valide est obligatoire durant mon trajet en autocar.



Le port de la ceinture de sécurité est obligatoire pour tous les passagers

En cas de contrôle, le montant de l'amende s'élève à 135 € à la charge du passager.



Ne voyagez pas debout *

Restez assis durant le trajet avec votre ceinture attachée. Ne vous levez qu'en cas d'extrême nécessité et attendez l'arrêt complet de l'autocar pour descendre.

* Sauf pour certaines lignes où cela est spécifiquement autorisé.



Conservez l'allée centrale dégagée

Tous les bagages, cartables ou effets personnels doivent être placés dans les porte-bagages situés au-dessus ou en dessous des sièges passagers.



Ne parlez pas au conducteur

Tout conducteur doit se tenir constamment en état et en position d'exécuter commodément et sans délai toutes les manœuvres qui lui incombent.



Il est interdit de fumer et de vapoter à bord de l'autocar

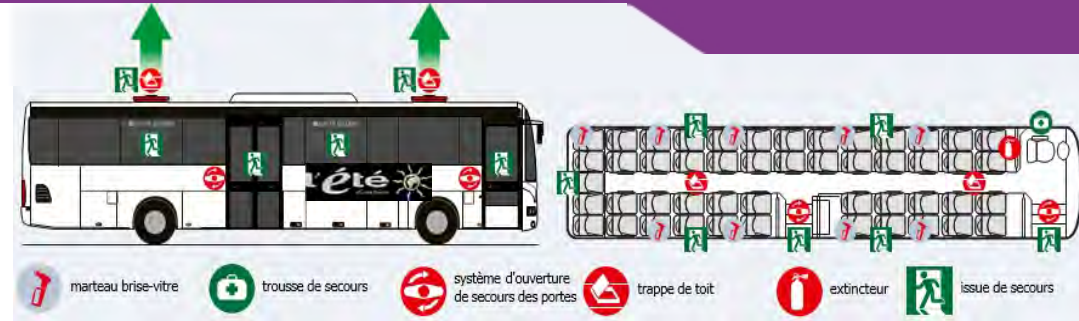
Article L.3512-8 et L.3513-6 du Code de la santé publique. Fumer à bord de l'autocar vous expose à une amende forfaitaire de 68 €.



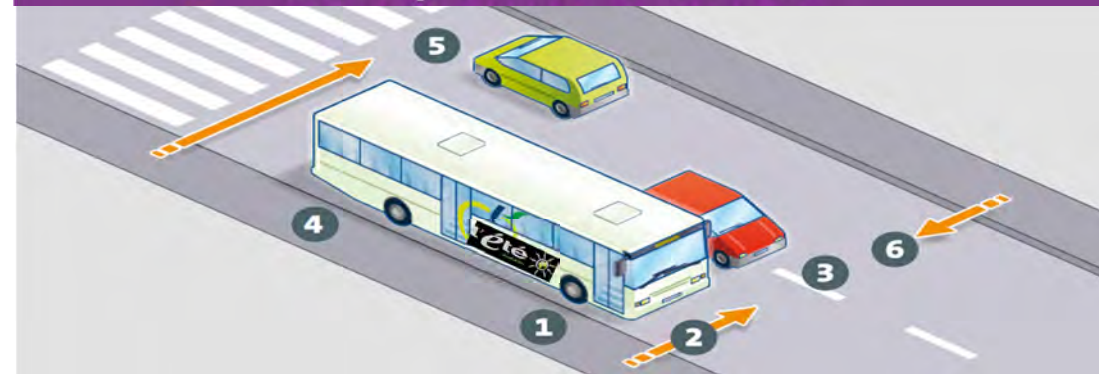
Ne dégradez pas le véhicule

Tout acte d'incivilité, de dégradation ou de vandalisme est passible d'une contravention.

Issues de secours et équipements de sécurité



Zones de danger aux points d'arrêt



- 1) Proximité de la roue avant-droite. C'est la bousculade au moment de l'arrivée de l'autocar.
- 2) Angle mort à l'avant droit du car. Plus particulièrement les jeunes enfants difficilement visibles en raison de leur petite taille.
- 3) & 5) Automobiliste qui voit surgir devant son véhicule un enfant qui traverse en passant devant ou derrière l'autocar. Il est interdit de traverser avant le départ de l'autocar.
- 4) Roue arrière droite de l'autocar. C'est le cas de l'élève en retard qui court pour ne pas manquer le départ de l'autocar et qui glisse sous ce dernier.
- 6) Enfant qui descend au dernier moment du véhicule de ses parents et qui traverse en courant sans prêter attention à la circulation pour monter dans l'autocar qui vient d'arriver.